Résolution sur la situation dans le Mari-El de la Fédération de Russie

2005/2564(RSP) - 12/05/2005 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté une résolution sur les violations des droits de l'homme et de la démocratie dans la République de Mari El en Russie.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE, GUE/NGL et UEN.

Rappelant que des journalistes et des correspondants de médias privés ont fait l'objet d'agressions, d'actions de harcèlement et d'intimidations au Mari-El (République de la Fédération de Russie, située à 600 km à l'est de Moscou) en février 2005, sans que les autorités locales ni fédérales n'aient pris les mesures nécessaires pour poursuivre les auteurs de ces actes, le Parlement condamne ces actes et demande aux autorités locales et fédérales de poursuivre ces personnes devant les tribunaux et de garantir le respect de la liberté d'expression. Il demande également une enquête rapide, exhaustive et indépendante sur les allégations d'irrégularités survenues avant et pendant les élections présidentielles organisées au Mari-El, le 19 décembre 2004.

Le Parlement souligne que le caractère pluriethnique de la Fédération de Russie contribue à la diversité culturelle et linguistique de l'Europe et qu'il s'agit d'un phénomène dont tous les citoyens russes peuvent être fiers. Il s’inquiète dès lors de la fermeture des écoles dans les régions qui ont voté en majorité pour le candidat de l'opposition lors des élections présidentielles.

Parallèlement, le Parlement appelle le gouvernement du Mari-El de cesser immédiatement les pressions politiques et les intimidations exercées contre des fonctionnaires d'opinions différentes et de s'abstenir de toute intervention malvenue dans les affaires des institutions culturelles ou d'enseignement.

Enfin, le Parlement demande aux autorités locales et fédérales de respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international, en veillant notamment à ce que la langue mari et la langue russe bénéficient d'un statut identique dans toute la république.